



# TRANSPARENCE

Juillet 2020 - N°5

## BULLETIN SYNDICAL SUD SITEL

« *Nous sommes tous égaux, mais certains plus que d'autres !* » COLUCHE

### Points à l'ordre du jour demandés par SUD

#### 2/ Les salariés en télétravail perçoivent-ils une indemnité ? Si oui de quel montant ?

*La Direction répond* qu'une durée minimale de 15 jours en télétravail est nécessaire pour bénéficier de l'indemnité de 20€.

Cette disposition n'est pas du tout conforme à ce qu'ont indiqué la Direction Générale et la Direction locale lors d'une réunion précédente du CSEE !

*Commentaire SUD* : Merci aux salarié-es qui n'auraient pas perçu cette somme de 20€ brut de faire la demande de régularisation auprès du Service RH (rh.wsq@sitel.com).

#### 4/ Pourquoi y-a-t-il des climatiseurs mobiles assurant la climatisation sur le site de Vervins, alors que ce type de climatiseurs ne doit pas être utilisé en raison de la crise sanitaire ?

*La Direction répond* : Il y a effectivement des climatiseurs, mais ils ne sont pas mis en service.

### Réclamations individuelles et collectives des salarié-es

5/ Par le biais de leurs élu-es SUD, les salarié-es demandent à la Direction si les salariés en télétravail qui sont en CP reprennent systématiquement sur site après les CP ou bien restent en télétravail et sous quel délai sont-ils informés de leur retour sur site ? .

*La Direction répond* que le retour se fera si besoin est, et, que le délai de 48h00 pour informer le salarié est convenable.

*Commentaire SUD* : ce délai est beaucoup trop court, le délai de prévenance pour un changement de planning est fixé à 7 jours dans la convention collective.

6/ Les salariés de Vervins se plaignent auprès de la Délégation SUD qu'il n'y ait pas de bouteilles d'eau et ont constaté que l'eau du robinet est très calcaire. Nous sommes en période de fortes chaleurs, pourquoi n'y-a-t-il pas de bouteilles d'eau à notre disposition comme l'indique le Code du travail ?

*La Direction répond* : des bouteilles d'eau ont été prévues, elles seront fournies sur demande.

7/ Par le biais de leurs élus-es SUD, les salarié-es demandent à la Direction comment font les salariés en télétravail pour contacter leurs élus s'ils n'ont pas leurs coordonnées ?

*La Direction répond* que l'accord télétravail le prévoit.

Commentaire SUD : l'accord prévoit une page d'information Intranet pour laquelle nous n'avons aucune date de mise en place.

Les élu-es CSE et les représentants syndicaux n'ont donc, à ce jour, aucun moyen d'informer les salarié-es en télétravail.

8/ Par le biais de leurs élu-es SUD, les salarié-es demandent ce que la Direction compte faire suite aux menaces proférées par un hôte contre les salariés de Sitel ?

*La Direction répond* : qu'il existe une procédure spécifique au client air b n b et que si les conseillers ne respectaient pas la procédure, ils seraient en faute.

9/ Par le biais de leurs élu-es SUD, les salarié-es demandent s'il existe un risque pour la santé avec la remise en route de la clim, comme la société Véritas l'a indiqué lors de ses audits auprès d'autres entreprises de relations client au téléphone ?

*La Direction répond* : il n'y a pas de risque.

Commentaire SUD : nous pensons que cette affirmation de la Direction est d'une légèreté coupable...

10/ Par le biais de leurs élu-es SUD, les salarié-es demandent pourquoi à la fin de l'appel un salarié sur Solimut doit-il inviter l'assuré à ne pas raccrocher afin de faire une enquête de satisfaction. Cela génère des secondes supplémentaires, ce qui modifie sa DMT peut-elle donc être allongée en conséquence ? ( même demande pour l'activité Boulanger)

*La Direction répond* : qu'il n'y aura aucun changement, après analyse des chiffres elle constate une baisse significative de la DMT.( idem pour l'activité Boulanger).

Commentaire SUD : elle est pas belle la vie ?!

**Lors de cette réunion le secrétaire (FO) du CSEE est intervenu pour demander que les votes des élu-es et l'approbation des PV des réunions se fassent désormais à bulletin secret.**

**Nous sommes stupéfaits de cette proposition, les élus auraient-ils tellement honte de leurs votes qu'ils souhaitent qu'ils soient anonymes ?!!!**

## **FAITES PORTER VOTRE VOIX !**

**Temps et conditions de travail, management, organisation du travail, planification des emplois du temps, fiches de paie, calcul des primes, santé au travail ...**

**Ecrivez-nous à l'adresse : [patrickmaes\\_sud@outlook.fr](mailto:patrickmaes_sud@outlook.fr)**

**Patrick Maes DSC : 06 66 97 33 70**